

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD 1^{er} membre
Katia ANNEN
René BARIONI
Claudine BOVET
Regina BOVET
Valérie CORNAZ-ROVELLI
Christian VERNEX
Jeannette WEBER Rapporteur
Isabelle WEGMANN

s'est réunie les 14 , 17, 24 et 28 septembre 2015

Excusés : le 14 septembre Christian Vernex, René Barioni, Katja Annen, Valérie Cornaz-Rovelli
le 17 septembre Christian Vernex, Katja Annen, Valérie Cornaz-Rovelli et Regina Bovet
le 24 septembre Christian Vernex, Valérie Cornaz-Rovelli
le 28 septembre Christian Vernex, Valérie Cornaz-Rovelli

Remerciements

La commission remercie vivement Monsieur Collaud, Municipal des finances et Monsieur Cretegy , Syndic, pour leur disponibilité et la qualité des informations, ainsi que pour les réponses fournies lors de la séance du 17 septembre 2015.

Contexte

Suite au refus du plan d'investissement régional en 2013 (PIR), le conseil intercommunal a nommé une commission régionale pour élaborer un nouveau concept, qui se nomme désormais le DISREN.

Les principales différences entre le PIR et le DISREN

Pour l'entrée en vigueur du PIR, il fallait l'accord de 38 communes et de 90% de la population. Pour le DISREN il faut l'accord des ¾ des communes et 75% de la population des communes membres du Conseil régional.

Le changement fondamental réside dans la création de deux cercles

Le cercle porteur qui est constitué par une ou plusieurs communes concernées et le cercle de solidarité qui englobe les autres communes du conseil régional qui font partie du DISREN.

Législature 2011-2016

Préavis municipal no 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Fonctionnement des cercles

La répartition du pourcentage dans les cercles varie à chaque fois selon la thématique du projet et sera négociée entre le CODIR et le cercle porteur. Les communes qui font partie du cercle porteur assumeront la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage d'un projet avec la collaboration éventuelle du CODIR, ainsi que la part des charges d'exploitation générées par ce projet. Le financement solidaire sera basé sur une décision du conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers de voix.

Les communes qui auront accepté le DISREN feront obligatoirement partie du cercle de solidarité et seront engagées financièrement sur une part des investissements.

Exemple de répartition des cercles pour le passage sous voie

Tous les cas de figure sont possibles :

1. Gland est seule dans le cercle porteur et assumera l'entier des charges d'exploitation.
2. Gland, le Conseil régional avec toutes les communes du DISREN forment le cercle porteur.
3. Gland et les communes qui se trouvent dans le bassin qui draine les voyageurs à la gare de Gland forment le cercle porteur.

Pourrons nous toujours compter sur le financement de la Confédération et du Canton ?

Cela ne changera pas par rapport au PIR. La Confédération et le Canton continuent à évaluer et décident de cas en cas, car chaque projet est différent et a son propre système de fonctionnement.

Les enjeux financiers pour Gland

Comme chaque commune faisant partie du DISREN, nous contribuerons au soutien solidaire pour moitié par une participation en CHF/hab et pour moitié sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années.

Nous imputerons chaque année la valeur d'un point impôt, en 2014 CHF 540'000, sur un compte de provision, via un compte de charge.

Cette somme sera portée chaque année au budget .Ce fonds restera dans ce compte sous forme de réserves et ne sera libéré que lorsque le Conseil intercommunal aura approuvé un projet. S'il y a seulement une partie de l'argent qui a été utilisée pour un projet régional, le solde reste disponible dans notre compte provision et sera cumulé chaque année.

Conclusion

Nous sommes persuadés que si nous voulons avancer, il faut penser Région. Beaucoup de projets ne seront réalisables qu'avec l'aide de nos voisins. Notamment le passage sous voie de notre gare, qui est utilisé et fréquenté par de nombreux d'habitants des communes avoisinantes.

Pour l'évolution et la forte croissance que connaît notre région, le DISREN est indispensable.

Législature 2011-2016

Préavis municipal no 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

Vu le préavis municipal no 88 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Ouï le rapport de la commission technique

Ouï le rapport de la commission des finances

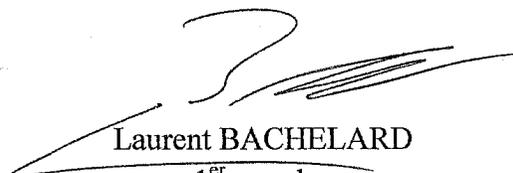
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- I. d'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt ;
- II. d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- III. de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années ;
- IV. De valider
 - i) Le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année,
 - ii) Le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
 - iii) Le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.

Législature 2011-2016

Préavis municipal no 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



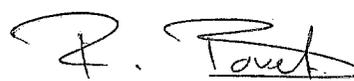
René BARIONI



Katia ANNEN



Claudine BOVET



Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI

Christian VERNEX



Jeannette WEBER
Rapporteur



Isabelle WEGMANN